



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-87081>

Département(s) de publication : 50

Annonce n° 24-87081

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-161488

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat Départemental de l'eau de la Manche

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20003346200074

Ville : SAINT LO

Code postal : 50000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 50

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Etude préliminaire à la définition des débits réservés, et à l'aménagement des seuils et des prises d'eau au stade avant-projet (AVP) dans le cadre de la restauration de la continuité écologique

Code CPV principal - Descripteur principal : 71313000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : o Phase 1 : étude préalable à la définition des débits réservés et définition des seuils d'exploitation correspondants. o Phase 2 : avant-projet de rétablissement de la continuité écologique / d'aménagement des seuils et des prises d'eau. o Phase 3 : démarches réglementaires pour la modification des arrêtés de DUP

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 60% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 5 Date d'attribution : 31/05/24 Marché n° : 23res03 Icema, 14 Rue Claude Bernard, 35400 Saint Malo Montant Ht : 72 040,00 Euros Sous-traitance : non

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/07/2024